

Commune de Saulnières

Compte Rendu de la réunion du 5 Septembre 2017

Convocations du 28 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALBERT, Maire

Présents : MM. Albert. Romano. Demerre. Toutin. Alleaume. Pelletier. Le Valégant. Mmes Tanné Dusapin. Gaudry. Tremblay. Millour

Absents excusés : M. Rossi (Pouvoir à M. Alleaume). Mme Campas (pouvoir à M. Toutin). Mme Rolland

Absent : Mmes Lauvernier.

Secrétaire de séance : Mme Tremblay

-Lecture et approbation du compte rendu du 4 juillet 2017

- La réunion publique pour la participation citoyenne est prévue courant septembre.

- Eclairage Public : Intervention fin août pour la remise aux bons horaires des diverses rues.

- Monsieur le Maire informe d'un vol à l'atelier communal survenu le dimanche 27 août entre 20 h et 21 h. A voir au niveau du budget communal, pour le rachat de matériel nécessaire au bon travail des employés communaux.

- Demande d'un jeune de la commune pour l'installation d'un terrain de street workout. Après renseignements pris, il s'avère que le coût, la sécurité de la mise en place d'un tel terrain avec les mises aux normes à respecter, et le problème de faire face à l'insécurité qu'amènerait la venue de personnes extérieures pour son utilisation, la commune ne peut prendre en charge ce genre d'investissement. Il sera indiqué à la personne de prendre contact avec les services de l'agglomération du Pays de Dreux pour ce genre d'activités.

Une réponse dans ce sens lui sera faite.

-Un devis avait été sollicité auprès des Pompes Funèbres générales en 2016 pour agrandir le colombarium, une demande de réactualisation a été faite. Le montant du devis s'élève à 3 200.00 euros HT soit 3 894.04 euros TTC.

- Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la demande du Conseil Départemental pour une participation financière communale pour le Fonds de Solidarité pour le logement.

- Une habitante de Morvillette a adressé un mail pour signaler que le nouvel aménagement de Morvillette : le passage piétonnier n'est pas entretenu et l'éclairage public ne reste plus allumé toute la nuit.

Monsieur le Maire signale qu'il s'agit d'une voie départementale mais que les abords sont du ressort communal, les employés seront sollicités. Quant à l'éclairage public, pour des raisons d'économie, celui-ci s'éteint de 23 h à 6 h.

- La commission de sécurité doit se réunir le 21 septembre, le dossier des caméras pour la salle polyvalente devrait être présenté.

- A l'issue du recensement de la population, un état est présenté : 281 logements (+1 non recensé) et 707 bulletins individuels.

- Dénomination de la voie située dans le nouveau lotissement : rue de la Fonderie, les numéros de rues sont attribués à chaque lot ;
Le nouveau jardin situé à la place de la Fonderie pourrait porter la dénomination « Parc Charles Gourdin »
- Le chantier de l'Habitat Eurélien, pour la construction de 13 logements sociaux devraient commencer le 18 septembre avec la mise en place du chantier (durée 1 mois).
- Travaux de l'ascenseur : le dossier a été déposé auprès du service instructeur.

TOUR DE TABLE :

- M. ROMANO : signale que les travaux de l'escalier du kiosque sont terminés.
- M. TOUTIN : indique que Monsieur Deslandes, locataire de la mairie, a fait part d'un trou qui s'est formé sous sa fenêtre et laisse passer l'air.
Réponse à voir avec les employés.
Monsieur Romano informe que d'après le plombier un produit est à passer dans le sanibroyeur tous les ans et est à la charge du locataire. (le logement de M. Deslandes est équipé de ce matériel, l'en informer).
- Mme GAUDRY : Noël communal le 16 décembre, lui fournir la liste des enfants.
- M. ALLEAUME : Signale, concernant le lotissement Rue de la Mare Plate et Rue du Calvaire, que les bornes des terrains sont mises en limite de la voirie. Un courrier sera adressé aux propriétaires pour leur demander de mettre leur clôture en retrait.
- Mme DUSAPIN : demande le nombre d'exposant à la foire à tout : environ 70 ; indique qu'elle a rencontré la personne installée rue de la Ferme, qui restaure les vitraux doit venir en mairie pour établir un devis.
M. LE VALEGANT : demande si le champ de M. Baston peut être débroussaillé car amène des mauvaises herbes dans les parcelles riveraines du chemin du Buisson Maloux.
Monsieur Romano l'a eu au téléphone, le relancer en lui adressant un courrier.
A la demande de sa voisine, savoir si possibilité d'une ouverture de sa clôture dans le champ derrière.
Cela est interdit.
A rencontré un habitant de l'allée des Marronniers qui a souhaité savoir où en était le dossier, de reprise dans le domaine communal de cette allée. Le dossier, est toujours en attente chez le notaire.
- Mme TREMBLAY : demande si la commune a des nouvelles du Cabinet Villain pour la reprise de la voirie « Impasse Roland Alleaume ». la délibération a été prise lors du conseil de juin à la demande du Cabinet Forteau-faisant et transmise dès qu'elle a été exécutoire.

Prochaine réunion le vendredi 6 octobre à 20 h

Séance levée à 21 h 45

Le Maire,

La secrétaire de séance,

les membres présents